Envoyé en préfecture le 01/12/2022
Reçu en préfecture le 01/12/2022
Publié le 05/12/2022
ID : 037-200043065-20221130-2022_83DB-AR

République Française – Département d'Indre-et-Loire

Le bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le trente novembre deux mille vingt-deux à seize heures trente au siège de la Communauté de communes à Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

Présents : Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Philippe DENIAU, Monsieur Pascal DUPRÉ, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Christine FAUQUET, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Excusés : Madame Jacqueline MOUSSET.

Absents : Monsieur Thierry PRIEUR, Monsieur Pascal GASNIER.

Date de la convocation	Nombre de conseillers au moment du vote		Résultats du vote		
23/11/2022	En exercice : 16	Présents : 13	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

Décision du Bureau n°2022-83 du 30 novembre 2022

Culture
Demande de subvention au Conseil Régional Projet artistique et culturel de territoire 2023 (PACT)

Madame Christine FAUQUET, Vice-Présidente de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la décision suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5211-10 ;
Vu la délibération n°2017-05-02 du 21 septembre 2017 approuvant la modification des statuts de la Communauté de communes du Val d'Amboise pour ajouter la compétence « Portage et coordination du Projet Artistique et Culturel de Territoire (PACT) » à compter du 1er janvier 2018 ;
Vu la délibération 2020-05-04 du 03 septembre 2020 portant sur la délégation au bureau des attributions suivantes : « L'introduction auprès des services et organismes y ayant vocation, les demandes de subventions ou de participations financières et accepter celles-ci quand elles sont octroyées », d'une part et « l'approbation et l'attribution du versement d'aides communautaires aux différents partenaires du PACT et aux associations retenues pour percevoir une subvention au titre des manifestations d'intérêt communautaire », d'autre part ;
Vu la commission Culture du 24 novembre ;

Considérant que la Communauté de communes du Val d'Amboise, dans le cadre des contrats régionaux de soutien aux manifestations, peut solliciter la région Centre Val de Loire pour soutenir son projet de programmation culturelle 2023.

Considérant que le dispositif d'aide régionale offre la possibilité d'inclure dans les contrats de PACT, des manifestations artistiques organisées par un ou des partenaires locaux.

Envoyé en préfecture le 01/12/2022
Reçu en préfecture le 01/12/2022
Publié le 05/12/2022
ID : 037-200043065-20221130-2022_83DB-AR

Considérant que pour 2023, la Communauté de communes du Val d'Amboise, porteuse du PACT, souhaite s'associer à différents partenaires :

- La Ville d'Amboise pour mettre en œuvre une programmation culturelle complète avec des actions et rendez-vous qui ponctuent l'année ;
- L'Association Prise d'Assos pour l'organisation du « Festival intercommunal de Bandes Dessinées Les Courants » et son festival « Les Courants : Musique, Humour et Liberté » ;
- L'Association La Simplesse pour l'organisation du Festival « La Musica in Audacia »,
- L'Association Théâtre dans la Nuit pour l'organisation de sa programmation culturelle à la salle Jacques Davidson ;
- L'association Quinte et Sens pour son festival « Les rendez-vous de Quinte et Sens ».

Une annexe récapitule l'ensemble de la programmation prévisionnelle proposée et inscrite dans le PACT 2023 y compris les différents festivals.
Considérant que des conventions stipulant les conditions précises du partenariat et d'attribution de l'aide issue du subventionnement régional seront conclues entre la Communauté de communes du Val d'Amboise et les partenaires :

- La Ville d'Amboise,
- L'association Prise d'Assos,
- L'association La Simplesse,
- L'Association Théâtre dans la Nuit,
- L'association Quinte et Sens.

Considérant que la Communauté de communes du Val d'Amboise, conformément aux critères régionaux proposés dans le cadre du dispositif du PACT, peut espérer recevoir une aide à hauteur d'environ 40 % du budget artistique présenté, ce dernier étant cependant plafonné à 220 000 € par la région Centre val de Loire (et subvention plafonnée à 100 000€).
Cette aide sera néanmoins fixée en fonction de plusieurs variables comme le budget artistique de l'ensemble des structures demandeuses et l'enveloppe globale de financement régional.
Le budget prévisionnel artistique pour la mise en place du programme culturel 2023 présenté à la région Centre Val de Loire sera inscrit au BP 2023 de la Communauté de communes du Val d'Amboise, de la ville d'Amboise, et des associations partenaires, pour un montant total de 253 191,00 € plafonnés dans le cadre du PACT à 220 000€.

Pour ce programme, une subvention de 100 000€ est demandée.

Le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le dossier de Projet Artistique et Culturel de Territoire tel qu'il a été présenté.
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou Madame la Vice-présidente déléguée à la culture à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional pour la mise en place de la programmation culturelle 2023 sur le territoire CCVA puis le cas échéant à signer en 2023 une convention d'application du PACT avec la région Centre Val de Loire et tous documents afférents.

Le Président

Thierry BOUTARD

VAL D'AMBOISE • COMMUNAUTÉ DE COMMUNES •

Signé par : Thierry BOUTARD
Date : 01/12/2022
Qualité : CCVA - Président Thierry Boutard